

REUNION PUBLIQUE DU 23 DECEMBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte et je vous demande de prendre place.

Avant de donner la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député permanent GILLES. Monsieur GEORGES, avez-vous des excusés ?

M. GEORGES.- Oui, Monsieur le Président : arrivée tardive pour Maurice DEMOLIN et absence pour Danielle DELCHAMBRE, Yolande LAMBRIX et Marlène GIOT.

M. LE PRESIDENT (à l'assemblée).- Je sais que les vacances approchent mais je voudrais quand même un peu d'attention, s'il vous plaît. Monsieur GENET, vous avez des excusés ?

M. GENET.- M. MERCENIER.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DODRIMONT, y a-t-il des excusés ?

M. DODRIMONT.- Je ne crois pas.

M. LE PRESIDENT.- M^{me} CHEVALIER va arriver, je suppose.

M. DODRIMONT.- Elle est là.

M. LE PRESIDENT.- Et M. DRION n'est pas là pour l'instant.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2004).

Merci, Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Eloge funèbre

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue, M. Joseph LATIN, dit « Eddy ».

Né à Remicourt le 22 mars 1933, M. Joseph LANTIN est décédé le 10 décembre dernier à l'âge de 71 ans.

Issu du district de Waremme et représentant le Parti socialiste, il a siégé au sein de notre assemblée de janvier 1987 à octobre 1994 et de fin avril 1998 à octobre 2000.

M. LATIN était membre des commissions Affaires économiques et Intercommunales, Agriculture, Culture, Finances et Personnel provincial et Enseignement Formation. Il exerça les fonctions de questeur de novembre 1991 à octobre 1994.

Particulièrement actif sur le plan communal, il fut échevin de l'instruction publique, de la jeunesse, des sports et de la culture dans sa commune natale.

Personnage hors du commun, il était doté de multiples qualités dont la générosité, le dévouement, le militantisme, la jovialité.

« Djosan todi l'wallon », il avait un franc parlé qu'il préférerait à tout autre discours lorsqu'il intervenait de son ban en séance publique de notre Conseil.

Son dynamisme tant sur le plan local que provincial, contribuera notamment à la relance du Trianon et du Pavillon de Flore. Mais c'est aussi et surtout l'image truculente du personnage de « Cousin Bébert » que nous garderons de notre ami qui vient de nous quitter en toute discrétion.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants à sa mémoire.

(L'assemblée observe quelques instants de recueillement à la mémoire de M. Joseph LANTIN).

Je vous remercie.

M. FERNANDEZ voudrait nous adresser quelques mots ; je lui cède la parole.

M. FERNANDEZ (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout simplement vous remercier au nom de mon épouse, de sa sœur et du restant de la famille, pour l'hommage que le Conseil provincial vient de rendre à feu mon beau-père Eddy LANTIN. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

V. Question d'actualité

M. LE PRESIDENT.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Document 04-05/A3 : Question d'actualité d'une conseillère provinciale relative au livret sur les dictons wallons

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M^{me} FRENAY.

M^{me} FRENAY.- C'est clair, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- La question est claire. Donc, je donne la parole à M. le Député permanent MOTTARD, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, Ine feume c'est come in-âbe di Noyé : la qu'èle piède sès-awèyes, èle ni ravise pus rin. Permettez que j'omette de traduire en français l'ineffable ironie du wallon, langue orale avant tout. Voici donc, Madame la Conseillère, la phrase qui alimente votre courroux.

J'aurais bien envie, en guise de réponse, de vous narrer les variantes de cette phrase, toutes plus ou moins élégantes mais associant invariablement trois termes « homme », « sapin » et « boules », qu'ont proposées, avec un sourire un peu goguenard, certaines de mes collaboratrices féminines, par ailleurs assez nombreuses dans mon équipe qui elle, est toute petite, comme tout le monde le sait. Mais je m'en voudrais de balayer ainsi votre question d'un revers de la main.

Ine feume, c'est come in-âbe di Noyé : la qu'èle piède sès-awèyes, èle ni ravise pus rin. Comme maintes expressions populaires, on peut interpréter ce dicton wallon de bien des façons.

A mes yeux, clairement, c'est d'abord dans un sens général qu'il faut entendre cette sentence populaire. La sentence vaut tout autant d'ailleurs pour un homme. Car n'est-il pas vrai pour nous tous, hommes et femmes, qu'arrivés à un certain âge, pour ne pas dire un âge certain et qui varie d'ailleurs selon les êtres, nous perdons de notre superbe et nous ne « ressemblons plus à rien ».

Oscar WILDE disait quant à lui : « En perdant la beauté, petite ou grande, on perd tout. La jeunesse est le seul bien qui vaille ».

Autre chose : Ovide : « O temps rongeur, et toi, envieuse vieillesse, vous détruisez tout ! ».

Leur langage est sans nul doute plus châtié que notre bon vieux wallon.

Votre question d'actualité pourrait amener à croire que vous n'avez vu en cette phrase que le mal et le macho, en faisant dès lors une lecture primaire depuis un point de vue étroit et univoque.

Pour ma part, je ne doute pas que sous ces apparences, vous avez saisi combien pour une fois, on éparque aux femmes l'insulte de les considérer comme des « faibles » êtres incapables de se défendre ou de leur administrer un traitement de faveur, sorte de ghettoïsation à l'instar de ce que m'évoque cette cynique « journée de la femme », à laquelle ne répond d'ailleurs aucune journée de l'homme.

J'estime ces dames bien plus fortes et plus subtiles que cela et tout à fait capables de se faire entendre au quotidien comme ce qu'elles sont, c'est-à-dire l'égal de l'homme.

Et puisque nous sommes en période de fêtes, paix sur la terre pour les hommes de bonne volonté et comme le dirait mon ami Abel DESMIT, Madame la Conseillère, ci qu'ès rogneux....

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

VI.- Communications de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- J'ai deux communications à vous faire.

Je vous informe que les chefs de groupes politiques de notre Conseil se sont réunis hier pour rédiger de commun accord et signer ensemble une motion relative aux projets de fermeture et de service minimum pour plusieurs gares de notre Province.

Le texte de cette motion qui est destinée à l'administrateur délégué de la SNCB, au Ministre régional de la mobilité et au Ministre fédéral du budget et des entreprises publiques, sera déposé sur vos bancs pendant cette séance.

Ensuite, à la demande de M. Paul-Emile MOTTARD, le texte de l'exposé réalisé en commission « Logement » par le chef du projet HP en Ourthe-Ambève, a été déposé sur les bancs des commissaires effectifs et suppléants de la cinquième commission.

VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/63 : Intercommunales à participation provinciale – plans stratégiques 2005, 2^{ème} partie

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/63. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. WARLAND, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. WARLAND, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 20 et elle avait à examiner le dossier 04-05/63 relatif aux plans stratégiques des intercommunales : le Centre Hospitalier Peltzer La Tourelle, la Société de leasing et de financement et d'économie d'énergie, la SLF finances et l'Association pour l'exploitation du Circuit de Spa-Francorchamps.

Sur la proposition de M. le Président, les commissaires conviennent de grouper la discussion et le vote du dossier précité en un seul point.

Mais avant de voter, M. le Député précise que les accords pris précédemment sont confirmés dans le plan stratégique du Centre Hospitalier Peltzer La Tourelle proposé à l'assemblée générale. Il veut aussi souligner en ce qui concerne l'ISF, que les montants affectés dans le plan stratégique sont destinés à l'amélioration des infrastructures existantes et ne sont aucunement en relation avec l'important projet présenté à la presse il y a peu de temps.

Plus aucune remarque, ni question n'ayant été formulée, votre première commission décide d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif aux intercommunales à participation provinciale, plans stratégiques 2005, 2^{ème} partie. Il s'agit d'un vote par 10 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission ; il y a quatre résolutions. Etes-vous d'accord de voter sur les quatre résolutions, comme en commission ?

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CHD-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 04-05/64 : Modification de la représentation provinciale au sein du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/64. Je vous rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Document 04-05/65 : Musée de la vie wallonne – Avenant au bail emphytéotique

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/65. Ce dossier a été soumis à la troisième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} RUIZ-CHARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ-CHARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, à l'ordre du jour de la commission « Culture », réunie ce lundi 20 décembre, le document 04-05/65 dont l'objet est « Le droit d'emphytéose concédé par la Ville de Liège à la Province de Liège, sur la partie de la dalle du parking Mère-Dieu jouxtant le Musée de la Vie Wallonne et les sous-sols afférents à la même zone sur deux niveaux, ainsi que la Maison des Artistes et sa servitude d'accès – Avenant n° 2 ».

Le Député permanent précise que ce dossier ne présente pas de différence par rapport à la discussion qui avait eu lieu dans le cadre de la rénovation du Musée de la Vie Wallonne. Il attire cependant l'attention sur le fait que la durée du bail, initialement prévu pour une durée de 30 ans, est portée à 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2042.

Sans remarque ni question, votre troisième commission vous propose, par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, d'adopter l'avenant n° 2 au bail emphytéotique conclu le 31 mars 1992 entre la Ville de Liège et la Province de Liège, relatif à la reprise du Musée de la Vie Wallonne, portant sur le droit d'emphytéose concédé par la Ville de Liège à la Province de Liège sur la partie de la dalle du parking Mère-Dieu jouxtant le Musée de la Vie Wallonne et les sous-sols afférents à la même zone sur deux niveaux, ainsi que la Maison des Artistes et sa servitude d'accès, document 04-05/65.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/82 : Bibliothèque Chiroux-Croisiers : accord-cadre

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : 04-05/82. Ce dossier a été soumis à la troisième commission. J'invite le rapporteur, M. LECLERCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LECLERCQ, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ce lundi 20 décembre, votre troisième commission a examiné le document 2004-2005/82 relatif à la Bibliothèque des Chiroux-Croisiers et au Musée de la Vie Wallonne, ainsi qu'à l'accord-cadre Ville de Liège-Province de Liège.

Une nouvelle version de cet accord est distribuée en séance ; le Député permanent précise en quoi ce nouveau document diffère du précédent.

Deux modifications sont apportées. Au point 1, bibliothèque Chiroux-Croisiers, première page : la Province s'engage à maintenir la bibliothèque centrale sur le territoire de la Ville de Liège. Page 2 : aspects immobilier et mobilier : le paragraphe relatif à la galerie commerçante est supprimé.

Le Député permanent détaille aux membres de la commission tous les points de l'accord-cadre, document dont vous avez pu prendre connaissance ; à savoir l'informatique, les collections, le personnel, le comité d'accompagnement et, en son point 52, le Musée de la Vie Wallonne.

En ce qui concerne le personnel, la Province prévoit la reprise de 14 agents qui se détermineront sur base volontaire.

En réponse à la question d'un commissaire, il est précisé que le choix sera proposé à 34 statutaires actuellement concernés.

Entre les statuts des agents communaux et provinciaux, il existe trois différences. Deux « positives » :

- 1° le pécule de vacances plus élevé pour les agents provinciaux ;
- 2° les indemnités de déplacement plus importantes également. Une différence « négative » : le calcul des jours de maladie. Les statutaires Ville peuvent prétendre à un mois de maladie par année d'ancienneté ; à la Province, un agent peut s'absenter pour maladie trois mois par période de 5 ans, avec un plafond de 12 mois.

Un commissaire interroge le Député permanent sur la portée des articles 9 et 10 du décret du 28 février 1978, mentionnés page 2 de l'accord-cadre.

Il s'agit ici d'interventions de la Province dans les dépenses admissibles de fonctionnement. La Ville et la Province s'engagent donc à ne pas se demander des interventions telles que prévues dans ces articles.

Un commissaire demande ensuite ce que deviendront les agents non repris par la Province. Sans préjuger des décisions prises au niveau communal, le Député permanent énumère une série de pistes : l'ensemble des fonds patrimoniaux dont il faut prendre soin, le fonds jeunesse qui doit réintégrer les Chiroux, les bibliothèques de quartier où du personnel peut être réaffecté.

Un commissaire a remarqué que l'accord-cadre mentionnait la mise en place d'un comité d'accompagnement, ce qui n'est pas repris dans le rapport, le document 82. Le Député permanent admet que toutes les modalités prévues dans l'accord-cadre ne sont pas reprises dans ce rapport.

Enfin, un commissaire se réjouit de cet accord présenté et c'est par 9 voix pour et 3 abstentions, que votre troisième commission vous propose d'adopter le projet de résolution et d'approuver l'accord-cadre à intervenir entre la Ville de Liège et la Province de Liège relatif à la reprise de la Bibliothèque Chiroux-Croisiers et l'avenant n° 2 au bail emphytéotique « Musée de la Vie Wallonne ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Un exemplaire de cet accord-cadre rectifié a été déposé sur vos bancs. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} CHEVALIER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} CHEVALIER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés, mes chers Collègues, je ne peux pas m'empêcher de prendre la parole sur ce point alors que cet accord-cadre a été approuvé à une très large majorité en commission parce que c'est quand même un moment assez exceptionnel que l'on vit.

Monsieur le Député GERARD, lorsque vous étiez député en charge de la culture, combien de fois ne vous ai-je pas interpellé sur ce point et sur une nécessaire meilleure gestion de la bibliothèque Chiroux-Croisiers. Je crois avoir eu quelques passes d'armes avec M. le Député MOTTARD à ce sujet. Mais découvrir que en un temps record puisqu'en octobre, lors de la session, nous évoquions le début de discussions un peu plus sérieuses ; voir aujourd'hui aboutir cet accord-cadre, c'est une excellente nouvelle.

A mes yeux, ce n'est pas une excellente nouvelle pour la Ville de Liège mais c'est une excellente nouvelle pour la Province et une excellente nouvelle pour les lecteurs.

Au jour où l'on voit le résultat de nouveau des études PISA, où le besoin de lecture et de lecture pour tous se fait sentir, il est important que cette institution soit dans les mains d'un seul pouvoir organisateur, que l'on parle d'une seule voix, que l'on tire de manière cohérente pour mettre ces livres, cette information, ces médias à la portée du plus grand nombre.

Et la Province a fait la preuve qu'elle pouvait le mener, la Ville vient de faire la preuve qu'elle n'était pas apte, nous ne pouvons que nous en réjouir ; surtout qu'in fine, lors des modifications de l'accord-cadre, nous découvrons l'ampleur du patrimoine qui est cédé à la Province pour le franc symbolique. Posséder pas moins de 7000 m² au centre de la Ville de Liège, pour cette somme, voilà de quoi réjouir le patrimoine provincial mais cette donnée économique n'est que secondaire à mes yeux.

Je crois qu'aujourd'hui, Messieurs les Membres de la Députation permanente, Monsieur le Député rapporteur, il nous appartient vraiment, tous ensemble, d'être les porteurs d'un souffle nouveau sur la bibliothèque ; d'être crédibles, nous nous disons les meilleurs gestionnaires, nous pouvons demain en faire la preuve et nous devons porter ce projet véritablement comme la bibliothèque au cœur de la Ville qui est le siège de notre Province mais qui doit être le rayonnement d'une bibliothèque provinciale de service itinérant et réellement le nœud d'un noyau qui fédère toute la Province autour de cet incroyable fonds qui n'en reste pas moins l'un des tous premiers de Wallonie.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Qui souhaite encore intervenir ? Monsieur le Député MOTTARD, vous avez la parole.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, je voulais remercier la Présidente de la commission « Culture » pour ses mots d'encouragement. Je pense qu'effectivement, le dossier qui est soumis aujourd'hui au vote du Conseil provincial est un des dossiers forts de l'année 2004.

Il est vrai que, avec mes collègues Gaston GERARD et Georges PIRE, lors de nos contacts avec le Collège de la Ville de Liège, nous avons souhaité augmenter le rythme des discussions pour que nous puissions aboutir dans les meilleurs délais. Donc, nous avons convenu avec le Collège que le Conseil provincial adoptait aujourd'hui cette mesure ; il appartiendra évidemment au Conseil communal de le faire dès leur prochaine rencontre, c'est-à-dire, je pense, dès le mois de janvier, puisque l'accord-cadre entre en application le 1^{er} février 2005.

Je voudrais peut-être mettre en évidence quelques points de cet accord-cadre.

Au-delà de l'aspect immobilier qui est fort important, et vous l'avez mis en évidence tout à l'heure, il est important de signaler que dans cet accord-cadre, tant la Ville que la Province, nous avons voulu sauvegarder le centre culturel des Chiroux et leur laisser évidemment les bâtiments qu'il occupe actuellement.

Un mot peut-être aussi sur les collections puisque effectivement, ce sont l'ensemble des collections des Chiroux qui sont prises en charge par la Province, à l'exception des dits Fonds précieux qui devront être déménagés des Chiroux pour le 30 juin 2005 au plus tard ; cela témoigne de notre volonté de travailler vite dans ce dossier.

Je voudrais aussi mettre en évidence dans les fonds précieux, un fonds qui est le fonds dialectal qui va quitter la Ville et qui sera affecté au Musée de la Vie Wallonne, puisque nous avons voulu avoir là une cohérence d'affecter ce fonds à la bibliothèque du Musée de la Vie Wallonne puisque nous y avons déjà affecté le fonds d'histoire du mouvement wallon qui est également en gestion et en propriété de la Ville de Liège.

Mais au-delà de tout cet accord-cadre qui concerne aussi le Musée de la Vie Wallonne, on l'a rappelé, je pense que ce qui est important de souligner, c'est évidemment le projet culturel que ce dossier sous-tend ; vous avez eu et nous avons eu durant le mois d'octobre, l'occasion de discuter du projet de lecture et de soutien et de redéploiement que la partie provinciale apportait à la lecture publique. Il est évident que nous allons devoir revoir notre dossier en complément de cet apport important puisque la Province va gérer la plus grande bibliothèque de la Communauté française.

Autrement dit, le pari qui nous attend est un pari important qu'il faudra relever avec l'ensemble des équipes de la Province et le personnel qui va venir de la Ville et si c'est une excellente nouvelle, c'est en tout cas un excellente nouvelle pour améliorer le service public, ce qui était notre objectif premier.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/66 : Plan communal pour l'emploi – renouvellement pour un an à partir du 1^{er} janvier 2005

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 04-05/66. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs, votre septième commission, réunie ce mercredi 22 décembre, a examiné le document 04-05/66, à savoir le plan communal pour l'emploi – renouvellement pour un an à partir du 1^{er} janvier 2005.

Un commissaire a demandé une précision à propos du projet élaboré en collaboration avec des asbl et groupements associatifs repris dans la rubrique F ; ce conseiller a demandé comment le choix de la ces asbl a été opéré et pour quelle durée ? Il lui a été répondu que ces projets ont été retenus il y a une dizaine d'année et qu'ils sont reconduits chaque année. La liste de ces asbl et groupements associatifs lui sera fournie.

Un autre commissaire a souhaité savoir ce que l'on entendait par le terme « magasins » de la bibliothèque publique des Croisiers. Il s'agit en fait de « services » rendus par la bibliothèque.

Aucune autre question ni remarque n'ayant été formulée, le commissaire-président est passé au vote. C'est par 10 voix pour et une abstention que notre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au document 04-05/66.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne, hormis M. le Député permanent GERARD.

M. GERARD, Député permanent (de son banc).- Simplement une petite précision puisque la Conseillère qui vient de faire le rapport a signalé qu'on devait lui fournir la liste des organisations bénéficiaires ; il y en a deux : on en a cité une hier, l'APER, l'Association des Parents pour la Protection des Enfants sur les Routes en Région wallonne, et la deuxième, c'est l'asbl Coordination SIDA qui, depuis lors, a été intégrée dans les structures provinciales.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04/05/67 : Services provinciaux : modifications à apporter :

- **au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant,**
- **au règlement provincial sur les frais de parcours et de séjour pour missions de service,**
- **au règlement provincial fixant l'intervention de la Province dans certains frais de transport des membres de son personnel**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/67. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} CHEVALIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} CHEVALIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, mes chers Collègues, en effet, la commission « Finances » a examiné hier le document 04-05/67 et totalement médusée par la brillance de l'exposé fait par notre président, aucune question, aucune remarque n'osa fuser de l'ensemble des conseillers qui acceptèrent le point par 10 voix pour et une abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur THEUNYNCK.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, Mesdames, Messieurs, enfin, enfin un geste de la Députation provinciale pour une meilleure mobilité de son personnel.

Il lui manque malheureusement un peu d'audace, car seule la gratuité des déplacements en transport en commun pour se rendre à son travail peut être attractive pour les adeptes de la voiture.

Un remboursement à 88% de l'abonnement transport public est un premier pas, d'ailleurs préconisé par l'ancien gouvernement arc-en-ciel wallon.

Ce geste répond, en partie, à l'amendement budgétaire que nous déposons depuis plusieurs années pour la création d'un plan de mobilité du personnel provincial.

Nous ne boudons pas notre plaisir et nous voterons donc positivement ce projet de résolution, en espérant que la section 4 du droit au remboursement des frais de transport qui concernent les moyens de transport personnel sera appliqué avec parcimonie, au cas par cas, et dans l'esprit du texte.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Oui, Monsieur le Député GERARD.

M. GERARD, Député permanent.- De mon banc, si vous le permettez Monsieur le Président. Le dossier qui vous est soumis aujourd'hui est la résultante d'une négociation syndicale. Donc, ce n'est pas à la demande du parti ECOLO ou de M. THEUNYNCK que nous avons imaginé de conclure ce dossier.

D'ailleurs, vous aurez constaté qu'en ce qui concerne le pécule de vacances, il est proposé d'accorder les 92% à nos agents sur 2 ans alors que nous pouvions l'étaler jusqu'en 2009 ; que nous réparons aussi une lacune, à un certain moment donné, de la Région Wallonne pour ce qui correspondait à l'époque à 10 F/Km pour les déplacements pour raisons de service, une récente circulaire étant parvenue le 9 décembre de cette année alors que notre résolution qui de mémoire date de 2001, n'avait pu à l'époque être rencontrée par la Région wallonne. Enfin, on porte à 88% le remboursement des frais de déplacements domicile/lieu de travail ; nous nous alignons sur les autres niveaux de pouvoirs.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. M. THEUNYNCK de votre banc.

M. THEUNYNCK (de son banc).- Je ne puis qu'être heureux ; nous sommes sur la même longueur d'ondes que les organisations syndicales.

(Rires).

M. DRION.- Je ne connais pas la leur, comment est-ce qu'elle s'appelle ?

M. LE PRESIDENT.- Voilà, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/68 : Comptabilité provinciale : bilan de départ établi au 1^{er} janvier 2003 en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution des articles 18 et 21, § 1^{er} de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale

Document 04-05/69 : Comptabilité provinciale : bilan et compte de résultats 2003 (article 39 du décret wallon du 12 février 2004, intégré dans le code wallon de la démocratie locale)

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour : documents 04-05/68 et 69. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper.

J'invite le rapporteur désigné pour ces deux dossiers, M. MASSIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MASSIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est donc réunie ce

22 décembre afin d'examiner le bilan de départ établi au 1^{er} janvier 2003 en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2001 et de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, ainsi que le bilan et compte de résultat 2003, conformément au décret wallon du 12 février 2004.

Pour la présentation et l'explication de ces documents, M. le Député permanent rapporteur a invité MM. VIERA et COMHAIRE, réviseurs d'entreprise.

D'emblée, M. VIERA remercie les services provinciaux et souligne l'importance du travail fourni qu'il qualifie de « monumental » au cours de ces deux années de préparation. En effet, même si l'outil informatique choisi est des plus performants, sa maîtrise est particulièrement complexe d'autant plus qu'il s'agit de s'adapter à une technique comptable nouvelle.

M. VIERA s'attachera à démontrer les différences entre la comptabilité budgétaire utilisée jusqu'à présent qui amène à un boni de 9,9 M €, alors que le résultat de la nouvelle comptabilité révèle un boni de 20,3 M €.

Tableaux à l'appui, M. VIERA détaillera le compte de résultat 2003, tout en rappelant que celui-ci est une synthèse des opérations de l'année qui tient compte, en même temps, d'une photographie du patrimoine.

M. COMHAIRE, pour sa part, s'attachera à démontrer l'intérêt d'un bilan en détaillant les grandes rubriques telles que : la valorisation des bâtiments qui s'élève à quelque 243 M €, les immobilisations financières, 137 M € qui reprennent notamment les participations aux intercommunales, les valorisations du mobilier et matériel en général, la comptabilisation des emprunts, environ 188 M €. La comptabilité bilantaire a pour intérêt notamment de suivre l'évolution du fonds de roulement qui est de l'ordre de 20 M € en 2003, contre 10 M € en 2002.

A la suite de ces exposés très didactiques, les membres de la commission n'ayant pas rencontré le besoin d'explications supplémentaires, vous proposez par 8 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le bilan de départ au 1^{er} janvier 2003, ainsi que le bilan et le compte de résultat 2003 annexés aux projets de résolution qui vous sont présentés.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur ces deux documents. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission pour le document 04-05/68.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons maintenant au vote des conclusions de la commission pour le document 04-05/69.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/70 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Internat polyvalent de Seraing**Document 04-05/71 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au restaurant du Parc des Marêts**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour : documents 04-05/70 et 71. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 22 décembre à 17 heures, sous la présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent GERARD. Elle a examiné le point 04-05/70 relatif à la désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Internat polyvalent de Seraing.

M. le Président nous présente le point en nous rappelant, comme indiqué d'ailleurs dans le rapport de la Députation permanente, qu'il s'agit, dans le cadre de la réorganisation de la Haute Ecole Rennequin Sualem, de désigner M. Philippe VANHAL en qualité de receveur spécial des recettes à dater du 1^{er} janvier 2005.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune autre observation, le Président clôt la discussion et propose que l'on passe au vote.

C'est ainsi que votre septième commission vous propose, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, par 8 voix pour et 3 abstentions, d'approuver le projet de résolution relatif à la désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Internat polyvalent de Seraing.

Il en est de même pour le receveur spécial des recettes au restaurant du Parc des Marêts, où il s'agit de désigner M^{me} Emilie NICOLAS en qualité de receveur spécial à dater du 1^{er} janvier 2005.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les deux documents. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 04-05/70.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 04-05/71.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/72 : Mise en non-valeur de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège

Document 04-05/73 : Mise en non-valeur de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 12 et 13 de l'ordre du jour : documents 04-05/72 et 73. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper également. J'invite le rapporteur, M. LECLERCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LECLERCQ, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission, réunie hier à 17 heures, a examiné le document 04-05/72 : Mise en non-valeur de créances dues à la bibliothèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège et le document 04-05/73 : Mise en non-valeur de créances dues à la médiathèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège.

Le Président a bien exposé et détaillé ces créances, à tel point qu'aucun commissaire n'est intervenu, ni a posé de question.

C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif à la mise en non-valeur de créances dues à la médiathèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège et par le même nombre de voix, c'est-à-dire 10 voix pour et une abstention, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relative à la mise en non-valeur de créances dues à la bibliothèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les deux documents. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission concernant le document 04-05/72.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission concernant le document 04-05/73.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/74 : Mise en non-valeur de créances dues au Centre hospitalier spécialisé «L'Accueil» de Lierneux

Document 04-05/75 : Mise en non-valeur de créances fiscales

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 14 et 15 de l'ordre du jour : documents 04-052/74 et 75. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur désigné pour ces deux dossiers, M^{me} BARCHY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, la septième commission s'est réunie hier à 17 heures pour examiner les différents dossiers.

Le dossier 04-05/74 est relatif à la mise en non-valeur de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux. Il y a 31 créances à recouvrer relatives aux années 1990 à 2003 et pour un montant de 6.797,78 euros.

Aucune question n'a été posée.

Le second dossier, 04-05/75, concerne la mise en non-valeur de créances fiscales. Il s'agit de créances concernant la taxe sur les débits de boissons pour les exercices d'imposition 1998 à 2003, pour un montant de 45.952,61 euros et des créances relatives à la taxe industrielle compensatoire pour les exercices d'imposition 1995 à 2003, pour un montant de 3.946,85 euros.

Aucune question n'a été posée non plus.

Par conséquent, la septième commission vous propose, par 10 voix pour et une abstention, d'adopter les deux résolutions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 04-05/74.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons maintenant au vote des conclusions de la commission sur le document 04-05/75.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/76 : Services provinciaux : Marché de travaux – Centre de formation de tennis de table à Blegny – addenda n° 1 : lots 1, 2 et 3

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 04-05/76. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, votre huitième commission s'est donc réunie hier mercredi 22 décembre, à 18 heures, pour examiner l'addenda n° 1 (il serait, je pense, plus correct de dire l'addendum n° 1) aux cahiers spéciaux des charges des lots 1, 2 et 3 du marché de travaux du Centre de Formation de tennis de table à Blegny.

Ces cahiers spéciaux des charges ont déjà été approuvés par notre Conseil les 29 avril et 27 mai 2004 pour un montant estimé globalement à un peu plus de 1.750.000 €, hors TVA.

Les addenda, Monsieur le Président (au pluriel, ce mot est exact) concernent d'une part l'implantation des mâts-drapeaux et d'autre part, des impositions complémentaires en matière de sécurité sur le chantier.

On peut les évaluer à un peu moins de 20.000 €, hors TVA.

Comme les travaux n'ont pas encore débuté, la décision relève encore de notre assemblée et non pas de la Députation permanente.

Un commissaire s'est demandé en quoi consistaient ces impositions complémentaires de sécurité et si l'on n'aurait pas pu les prévoir.

Il lui est répondu qu'il a fallu se conformer très rapidement à l'avis définitif des pompiers, lequel avis ne coïncidait pas parfaitement avec leur avis préalable provisoire.

Il n'y a pas eu d'autre question. Au vote, le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente sur ce point est approuvé par 10 oui et 2 abstentions.

Merci de votre attention et j'en termine, meilleurs vœux à chacune et chacun, de joyeux Noël et d'heureuse année 2005, avec beaucoup de roses et tout spécialement pour M^{me} FRENAY, avec très peu d'épines.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir, non pas sur les roses et les épines mais sur le dossier en lui-même ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/77 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de restauration et de réaffectation de trois maisons pour l'implantation des centres PMS I, PMS II et PSE de Verviers

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour : document 04-05/77. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. BRUYERE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRUYERE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit de trois maisons à restaurer au profit des centres PMS I, PMS II et PSE de Verviers. Actuellement, ces différents centres sont séparés. L'opération s'inscrit dans une volonté de rationaliser les propriétés provinciales et améliorer le fonctionnement des services. Concrètement, il s'agit de regrouper les différents centres, effectuer des économies d'échelle, tout en intégrant les bâtiments dans le patrimoine verviétois.

La direction du service des travaux nous a montré les bâtiments à rénover à l'aide d'un écran d'ordinateur. Les travaux de gros-œuvre de ces immeubles datant de 1850 conserveront leur aspect général tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les pompiers ont demandé que l'on maintienne les deux cages d'escaliers. Une rampe d'accès pour les handicapés est prévue à l'arrière des bâtiments. Le parc situé à l'arrière est respecté.

Le rez-de-chaussée sera utilisé par le PSE. Il est constitué de classes d'accueil et d'attente, 5 cabines de biométrie, un bureau administratif, des locaux permettant le stockage des archives vivantes, etc. Au niveau sécurité, des portes coupe-feu seront installées.

Les premier et second étages abriteront les centres PMS I et II. Le troisième étage ne sera pas utilisé car la hauteur des plafonds est insuffisante. Cet étage ne pourrait pas servir à stocker les archives pour des raisons de poids du papier.

Les travaux prévus par ce dossier sont la réfection de la toiture, le rejointoyage, l'installation de double vitrage, de plafonds, de linos, sans oublier la mise en œuvre d'une peinture classique.

Ultérieurement, un dossier sera présenté pour les techniques spéciales (électricité, chauffage, etc). Des subsides seront sollicités dans le cadre de l'opération « Inter-vapeur ». Une étude sera réalisée pour déterminer s'il faut isoler au niveau du sol du troisième étage ou au niveau de la toiture. Les travaux débiteront quand l'adjudicataire des techniques spéciales sera désigné. L'entreprise Corda sera désignée par la Députation permanente ; la dépense prévue pour ces travaux de gros-œuvre est de 400.737 €. Pour les techniques spéciales, il faudra prévoir un budget de 140.000 €

Au niveau du vote de la commission, nous avons 7 voix positives et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/80 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour l'église Saint-Antoine – restauration des plafonds

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour : document 04-05/80. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MOTTARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} MOTTARD, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre huitième commission s'est donc réunie ce mercredi aux fins d'examiner le document précité.

M^{me} la Directrice nous a précisé que, dans le cadre des travaux déjà complémentaires à cette église, précisément à la voûte du chœur de l'église, il a été constaté qu'une pierre de la baie et un vitrail se laissaient aller, d'où la nécessité d'effectuer de nouveaux travaux supplémentaires.

M. le Député ajoute qu'il y a urgence dans la mesure où l'inauguration de l'église est fixée au 11 janvier. Ce sera le seul moment où l'on pourra contempler le bâtiment vide puisqu'aussitôt après, arriveront les éléments de l'exposition prévue, elle, le 12 février.

Il n'y a pas eu d'autre question, ni observation. Et la commission, par 7 voix pour et 4 abstentions, vous propose d'adopter le projet de résolution précité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès- verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

La motion étant signée par les quatre chefs de groupe, je propose qu'on la distribue en séance ; vous aurez ainsi le loisir de la lire.

Amendement budgétaire 2005 n° 2 sur l'aide provinciale aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en camping et parc résidentiels

Document 04-05/78 : Proposition d'un conseiller provincial relative à l'octroi d'une aide provinciale de 1000 € aux habitants permanents propriétaires lors de la concrétisation du rachat de leur(s) parcelle(s) dans le cadre du plan HP-phase 1

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 2 et point 20 de l'ordre du jour : document 04-05/78.

Ces dossiers ont été soumis à la cinquième commission qui a décidé de les laisser ouverts.

Document 04-05/81 : Question écrite d'un conseiller provincial visant à connaître les incidences de la réforme de la Région wallonne de 2003 et du projet de décret-programme du nouveau Gouvernement wallon sur les budgets 2004 et 2005 de la Province

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour : document 04-05/81. Je cède la parole à M. BRUYERE, auteur de la question.

M. BRUYERE (à la tribune).- Mon intervention concerne une diminution des rentrées financières des communes et des provinces.

Une réforme wallonne de 2003 engendre une diminution des recettes fiscales au niveau du précompte immobilier. Pour les exercices 2004 et 2005, la moins-value est de 124 millions d'€. Annuellement, la perte de rentrée est de 62 millions d'€, 38 pour les communes et 24 pour les provinces. Cette situation ne doit pas remettre en cause la réforme de la Région wallonne qui comporte des aspects sociaux tout à fait positifs.

Le Gouvernement wallon précédent avait décidé de prévoir un mécanisme pour neutraliser les pertes. Ce qui était tout à fait logique. Le budget 2005 de la Région wallonne prévoit une compensation de 25 millions d'€. Si on additionne les compensations des budgets 2004 et 2005, l'Union des villes et des communes annonce un chiffre de 37,5 millions alors que la perte des deux exercices est de 124 millions d'€. Le Gouvernement wallon n'a pas respecté ses engagements puisqu'il ne compense les pertes de rentrées que de 30%.

De plus, un projet de décret-programme du nouveau Gouvernement wallon prévoit une exonération du précompte immobilier pour tous les nouveaux investissements dans le domaine commercial. Ceci va également engendrer des pertes supplémentaires de rentrées fiscales pour les communes et les provinces. Prenons un exemple de la Ville de Liège pour illustrer ce propos. Le seul projet de construction du complexe de loisirs du Longdoz provoque une perte de 500.000 € pour la Ville.

Le Gouvernement wallon propose d'autres voies de compensation mais d'après l'Union des villes et des communes, ces mesures sont nettement insuffisantes et inacceptables.

Il serait tout à fait logique que la Région wallonne neutralise l'impact des mesures prises sur les finances des communes et des provinces.

Le groupe ECOLO souhaiterait connaître avec précision l'impact financier sur les budgets 2004 et 2005 de la Province de Liège. Il souhaiterait savoir si la Députation permanente a déjà réagi auprès de la Région wallonne.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député GERARD, pour la réponse de la Députation permanente.

M. GERARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues, Madame la Greffière, je me réjouis que Théo BRUYERE s'intéresse enfin à la Province, aux pouvoirs locaux, à leur financement et aux travaux de l'Union des villes et des communes !

C'est rassurant de constater qu'il se préoccupe, à présent, de l'avenir des provinces et de leurs ressources financières. C'est nouveau !

Ce qui est exact, c'est que depuis le 1^{er} janvier 2004, des mesures ont été adoptées pour alléger la pression fiscale sur les personnes physiques et les entreprises et qu'elles ont, qu'elles auront un impact direct sur les finances locales et provinciales.

Pour la Province de Liège et en fonction des informations disponibles et sous réserve d'inventaire, le manque à gagner représente un montant de l'ordre d'un peu plus de 4.000.000 € pour l'exercice 2004.

Devant les moins-values perçues et à percevoir par les pouvoirs locaux, le Gouvernement wallon, par décision du 9 décembre, soit le jour même où votre lettre nous parvenait, a décidé de compenser le manque à gagner de cette mesure.

Et sans vous assener des chiffres, sachez que les communes recevront un total de 24.301.584,05 € pour être précis. Les provinces se partageront un total de 15.367.448,45 € pour être tout aussi précis ; la Province de Liège recevant 4.128.065 €

Cette information a été largement diffusée dans tous les médias.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

VIII.- Discours de M. le Gouverneur

M. LE PRESIDENT.- Avant de clôturer cette séance publique, je cède la parole à M. le Gouverneur qui souhaite nous faire une communication, en ces temps de Noël et de fêtes de fin d'année, je suppose.

M. LE GOUVERNEUR (à la tribune).- Monsieur le Président, Messieurs les Membres de la Députation permanente, Madame la Greffière provinciale, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous voici donc arrivés au crépuscule d'une année longue et difficile qui nous a conduit tous dans un état de fatigue peu commun.

Nous voici arrivés au terme d'épreuves qui nous ont amené notamment à affronter des élections régionales, à organiser un grand départ du Tour de France, à commémorer les 90 ans du début de la guerre 14-18 et les 60 ans de la Bataille des Ardennes, à célébrer le retour de la Formule 1 à Francorchamps ou encore à accueillir au sein de cette assemblée quatre nouveaux Conseillers, un nouveau Député permanent, une nouvelle Greffière et même un nouveau Gouverneur.

Nous voici aussi, c'est incontestable, à l'aube de Noël et du Nouvel An, des fêtes qui nous plongent dans une tradition de paix.

Une année se termine. Il y a, au cœur de chacun de nous, une blessure intime, celle du temps. Un poète latin a dit : « Tempus fugit, irreparabile ». Et pourtant, ce temps suscite dans son mouvement un au-delà de lui-même, une négation du vieillissement quotidien.

J'admire cette phrase d'Edgard Morin : « L'homme est le seul être vivant capable de transformer le vieillissement en progrès ». Il a même ajouté plus loin : « A quelqu'âge que ce soit, les secrets de l'adolescence se font toujours entendre ». Grâce à cela, nous avons donc 10 ans et en même temps, nous en avons 20, 30, 40, 60 ou 70. En vérité, nous avons toujours tous les âges de la vie.

J'imagine que nous retrouverons sans doute dans les moments de détente à venir, ce verbe que nous avons peut être insuffisamment répété aux êtres que nous aimons. Si l'inspiration ne vient pas, il suffira de faire comme ce Ministre qui, rentrant chez lui, exceptionnellement le premier parce que son épouse travaille encore, et qui, sur la poussière qui s'est accumulée sur la table du salon un peu négligée, écrit avec son doigt : « Je t'aime, je t'attends ».

Il est vrai que, pour chacun d'entre nous, retrouver son foyer, retrouver sa famille, c'est aussi retrouver sa mesure. Chacun doit reprendre périodiquement sa place. Et le rôle que nous jouons en public, nous le savons tous, on ne peut le tenir devant ses proches.

Vous le savez, c'est la communauté privilégiée que l'on forme avec les êtres chers qui rend la vie publique supportable. Lorsqu'elle existe cette communauté apaise en effet nos blessures ; elle nous sauve ou nous console de l'impossible fusion, de l'impossible adéquation que l'homme ou la femme politique cherche désespérément avec le public.

Paradoxalement, la politique triomphe, s'exalte dans l'instant ; l'amour lui, dans la durée. André Breton a pu dire superbement cette vérité fondamentale : « l'étreinte d'amour, tant qu'elle dure, défend toute échappée sur la misère du monde ».

Le grand poète Paul Eluard disait lui : « Je t'aime, je t'aime tellement que je m'oublie et je ne sais plus lequel de nous deux est absent ».

Puissiez-vous, chers Amis, chers Collègues, dès cette fin d'après-midi goûter à la détente méritée des grands retours.

Puissiez-vous faire de ces quelques jours de fête un grand événement digne de tous ceux que nous prépare André GILLES.

Puissiez-vous bénéficier de quelqu'oxygène frais lors de promenades revigorantes dans notre belle Province, suivant en cela les conseils touristiques d'Olivier HAMAL.

Puissiez-vous être attentifs à ne pas exagérer vos consommations, respectant bien sûr en cela les conseils de notre Monsieur santé Georges PIRE.

Soyez soucieux aussi, c'est important, de gérer parcimonieusement votre patrimoine et de ne pas faire des dépenses inconsidérées, comme nous y invite chaque fois le grand argentier Gaston GERARD.

N'hésitez pas à entreprendre de grands chantiers et à élargir votre cercle d'amis, comme s'y emploient la SPI+ et Julien MESTREZ.

Et puis, lisez, cultivez-vous, entretenez vos connaissances et votre formation à l'image de ce que ne cesse de faire Paul-Emile MOTTARD.

Et enfin, si vous n'avez ni le temps, ni l'envie de faire tout cela... et bien alors, en 2005, apprêtez-vous à fêter les 175 ans de la Belgique, les 25 ans du fédéralisme et les 1300 ans de l'assassinat de Saint-Lambert et n'oubliez pas de saluer l'année du Moyen-Age lors de l'exposition Gratia Dei, l'année de la bière comme nous y invite l'Office du Tourisme ou encore l'année de la physique comme le propose l'Université.

Quoi qu'il en soit, à chacune et à chacun d'entre vous, sans oublier bien sûr en ces moments nos fidèles fonctionnaires et collaborateurs, ainsi que M^{mes} et MM. les représentants de la presse, je souhaite vous adresser des vœux de joyeux Noël et d'ores et déjà des souhaits chaleureux de bonne et heureuse année 2005.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Gouverneur. Je m'associe évidemment à ces vœux puisque habituellement le Président présente ses vœux aussi mais cela a été très bien dit ; les redites ne sont pas toujours importantes.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2004, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article 51 de la loi provinciale et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M^{mes} et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible, toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 16 h 25.